



VŒU POUR DIFFERER LE PROJET DE LA METROPOLE DE SECTORISATION DES ECOLES ET DU COLLEGE JEAN-JACQUES ROUSSEAU A LA RENTREE 2022

Conseil Municipal du 24 mars 2021

La Métropole de Lyon veut instaurer une nouvelle sectorisation des collèges publics de proximité dès la rentrée 2021, remettant en en cause l'affectation des écoles de la Commune de Tassin la Demi-Lune et de la Commune de Charbonnières-les-Bains à leur collège de secteur Jean-Jacques Rousseau.

La Métropole de Lyon précipitée par une hausse des effectifs de 6^{ème} au collège nécessitant la création de deux nouvelles sections, prévoit en septembre 2021 de retirer trois écoles primaires du périmètre du collège : une à Charbonnières-les-Bains réaffectée sur le collège Laurent Mourguet à Ecully et deux à Tassin la Demi-Lune réaffectées sur le collège des Batières à Lyon 5^{ème}.

La Métropole de Lyon, a informé fin février - début mars les chefs d'établissements et les représentants des parents d'élèves concernés de ces modifications. Le Conseil départemental de l'Education nationale devrait donner un avis fin mars sur sa mise en œuvre.

Le principe de sectorisation des établissements scolaires publics doit être le garant d'une gestion saine et efficace des ressources éducatives en adéquation avec les contraintes et spécificités territoriales (offre de transport notamment). L'affectation des élèves ne peut faire l'objet de mesures hâtives prises dans la précipitation.

Il est difficile pour les familles de se voir imposer des changements de cette nature, dans des délais aussi contraints qui rendent impossible toute alternative, y compris celle de pouvoir trouver un collège privé si elles le souhaitent, et génèrent des impacts importants sur le plan logistique pour les parents et les élèves.

Les élus de Tassin la Demi-Lune et de Charbonnières-les-Bains membres du conseil d'administration du collège Jean-Jacques Rousseau, ainsi que les Maires des deux communes, ont alerté à plusieurs reprises la Métropole de Lyon via la Vice-présidente déléguée sur la nécessité de **reporter le projet de sectorisation des écoles à la rentrée 2022.**



L'alternative à cette application précipitée du changement de sectorisation dès 2021 consisterait à attendre jusqu'à début d'année civile 2022 la fin des travaux du collège Jean-Jacques Rousseau, qui permettra d'accueillir deux nouvelles sections dans les bâtiments terminés. Cette solution présentée en réunion avec les parents d'élèves du collège semble parfaitement opérante, moyennant une réorganisation des plannings et l'ajout de modulaires temporaires.

En outre, cette alternative donne **un temps suffisant d'ici 2022 pour revoir la sectorisation en concertation avec l'ensemble des communes et des familles rattachées au collège Jean-Jacques Rousseau.**

Par ailleurs, la situation nécessite la construction d'un nouveau collège dans le bassin de l'Ouest Lyonnais sous 10 ans. Il faut que la Métropole de Lyon s'engage à acter le principe et à commencer les démarches administratives et foncières dans ce sens.

En tout état de cause, face à l'urgence de la situation et à la nécessité de rassurer au plus vite nos administrés, les familles, nous élus de Tassin la Demi-Lune émettons le vœu de différer à la rentrée 2022 la sectorisation des écoles actuellement rattachées au collège Jean-Jacques Rousseau.